



Bureau des élections

Tél 0262 58 88 72

Mail election@saint-andre.re

AVIS RELATIF A LA COMMISSION DE CONTRÔLE

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

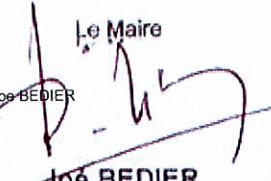
CONSIDERANT la création d'une commission de contrôle dans chaque commune (art L.19 du code électoral), compétente pour exercer un contrôle à posteriori des décisions du maire.

LE MAIRE DE SAINT-ANDRE INFORME LA POPULATION

Que cette commission, chargée de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs se réunira:

**Dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville.
Le Jeudi 04 décembre de 09h00 à 12h00.**

Cette réunion est publique.


Signé électroniquement par : Joe BÉDIER
Date de signature : 12/11/2025
Qualité : Maire
Le Maire

JOE BÉDIER